



GARDERIE PERISCOLAIRE

Année scolaire : 2026-2027

<u>Lieu d'accueil :</u> A l'école élémentaire 2 impasse Camille Samy 87130 CHATEAUNEUF-LA-FORET	<u>Horaires :</u> De 7h00 à 8h40 Et de 16h20 à 19h00 Les lundis, mardis, jeudis et vendredis
<u>Conditions d'accueil :</u> Tout enfant de 3 à 12 ans scolarisé dans les écoles du RPI Châteauneuf-la-Forêt et Neuvic-Entier	<u>Personnel encadrant qualifié :</u> Marie-Christine BIAGGIONI Isabelle DERBORD Estelle BIAGGIONI Alizée GUILLOT
<u>Tarif :</u> 2 € 50 de l'heure pour le 1er enfant 1 € 50 € à partir du 2ème enfant Tout demi-heure commencée est à régler L'inscription ne sera pas prise en compte en cas de retard de paiement pour l'année 2025/2026	

Garderie

Les parents doivent impérativement s'assurer de la présence de l'animatrice avant de laisser l'enfant.

Pour les enfants de moins de 3 ans une décharge de la responsabilité de la commune manuscrite et signée est à joindre au présent bulletin d'inscription.

Pensez à prévoir en début d'année une gourde ou un verre au nom de l'enfant qui restera à la garderie et un goûter pour votre enfant.

Aide aux devoirs

L'aide aux devoirs est assurée par des personnes bénévoles. Cette aide est gratuite et ne rentre pas dans la facturation de la garde de l'enfant.

Cette aide s'effectuera les lundis et jeudis (en fonction de la disponibilité des bénévoles), de 16h30 à 17h30/18h, à compter du 3 septembre 2026.

Sachez que les bénévoles ne se substituent pas à vous pour la vérification des devoirs. Vous devez tout de même contrôler que tout soit fait et les leçons sues.

Si vous souhaitez que votre enfant puisse en bénéficier, veuillez nous retourner le coupon et le tableau ci-joints dûment complétés.



GARDERIE PERISCOLAIRE *REGLEMENT INTERIEUR*

I - INFORMATIONS GENERALES

Pendant toute l'année scolaire, le service de garderie permet d'accueillir avant et après les jours d'école (sont donc exclus les jours où les écoles sont fermées pour grève ou intempéries), tous les enfants scolarisés au RPI Châteauneuf- la Forêt -Neuvis-Entier.

Ouverture du service :

1- Matin : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h00 à la rentrée des classes.

2- Soir : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de la sortie des classes à 19h

Afin de permettre une bonne gestion du service, les parents devront inscrire leur(s) enfant(s) à l'aide du formulaire ci-annexé. Des inscriptions sont également possibles en cours d'année.

A 8h40, les enfants de maternelle seront accompagnés dans leur école par la passerelle, les enfants de CM1 et CM2 resteront dans l'enceinte de l'école, les autres enfants seront accompagnés au parking prendre la navette jusqu'à Neuvis.

A 16h20, les enfants de CM1 et CM2 iront directement dans les salles dédiées à la garderie, les enfants de maternelle seront amenés par le personnel de garderie via la passerelle interne des écoles et les autres enfants de Neuvis seront récupérés sur le parking et amenés à la garderie avec les autres enfants.

II - INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions sont à retourner à la Mairie de Châteauneuf la forêt (2 place du 8 mai 1945-87130 Châteauneuf la forêt) avec **une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile**. Le coût horaire est de 2€50 par enfant.

Lorsque au moins 2 enfants ou plus d'une même famille utilisent simultanément le service, il sera appliqué un tarif dégressif à partir du 2^{ème} enfant (1€50 de l'heure).

Toute demi-heure commencée est à régler.

III - PAIEMENT

Le service sera facturé à l'issue de chaque mois et le paiement devra être effectué dès réception de la facture. En cas de non règlement, la commune se réserve le droit de radier l'enfant.

Le service de gestion comptable de St Léonard de Noblat (Centre des impôts) vous transmet un avis des sommes à payer qui vous indique les modalités du paiement.

Plusieurs modes de paiements sont possibles. Vous pouvez procéder au règlement :

- par prélèvement automatique. Le formulaire de prélèvement est à demander à l'accueil de la Mairie ou par mail à l'adresse suivante : mairie@chateauneuf-la-foret.fr.
- à réception de l'avis des sommes à payer du service de gestion comptable de St Léonard de Noblat, vous aurez la possibilité de régler :

- En ligne, par carte bancaire ou par prélèvement ([PAYFIP](#)) ou par virement bancaire sur le compte du comptable public
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public, en joignant le talon de paiement situé en bas à droite au recto de l'ASAP.
- Après des buralistes partenaires sur présentation du code-barres/Data Matrix présent sur l'ASAP.

IV - FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Pour une prise en charge efficace, les parents doivent confier leur(s) enfant(s) au personnel responsable du service sans avoir besoin de prévenir au préalable.

Le matin : le portail de l'école restera ouvert, les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) devant la porte d'entrée en verre de l'école élémentaire et attendre que le personnel responsable du service vienne l'accueillir.

Le soir :



GARDERIE PERISCOLAIRE

- soit les enfants jouent dans la cour et l'accueil des parents se fera devant le portail de l'école élémentaire,
- soit les enfants sont à l'intérieur, le portail d'entrée sera donc ouvert et les parents devront attendre leur(s) enfant(s) devant la porte en verre de l'école élémentaire.

Il est formellement interdit aux parents de rentrer dans l'école sans autorisation.

Notre responsabilité ne saurait être engagée lorsque l'enfant est simplement déposé sur le parking ou à tout autre endroit et qu'il se rend seul à la garderie sous peine d'exclusion des effectifs de la garderie.

Départ des enfants : les enfants quitteront le service avec leur(s) parent(s) ou responsable(s) légal(aux).

Toute autre personne (majeur uniquement) devra être munie d'une autorisation écrite remise par lesdits parents ou responsables et présenter la première fois sa carte d'identité.

Les enfants de CM1 et CM2 n'auront pas accès à leur salle de classe.

V - REGLEMENT A RESPECTER PAR LES ENFANTS

Lorsque l'enfant est à la garderie, il est sous l'autorité du personnel communal assurant ce service et il doit donc veiller à respecter les consignes que celui-ci peut lui donner.

Tout enfant qui ne respectera pas la discipline de la garderie, qui aura des attitudes répréhensibles par rapport au personnel d'encadrement, aux autres enfants... pourra être exclu temporairement ou définitivement du service selon la gravité des faits.

Sécurité : le personnel pourra interdire la possession de tous les objets pouvant constituer un danger physique ou moral pour les enfants.

Le personnel communal n'est pas habilité à distribuer les médicaments



GARDERIE PÉRISCOLAIRE

BULLETIN D'INSCRIPTION

(À retourner avant le 2 septembre 2026 à la garderie ou à la mairie)

mairie@chateauneuf-la-foret.fr

L'enfant : Nom : Prénom : Classe : Date de naissance : Adresse : (pour facturation) Médecin traitant : Recommandations particulières (allergies...) :	Responsables légaux : Père ou tuteur Nom : Prénom : Date et lieu de naissance : Adresse (si différente de celle de l'enfant) Téléphone portable : Téléphone fixe..... Téléphone travail : Mail : Mère ou tuteur (rice) Nom : Prénom : Date et lieu de naissance : Adresse (si différente de celle de l'enfant) Téléphone portable : Téléphone fixe..... Téléphone travail : Mail :
--	---

AUTRES PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT (personne majeure uniquement) :

(Les personnes non mentionnées ci-dessous ne seront pas autorisées. Une pièce d'identité leur sera demandée).

Nom et prénom : Téléphone :
Nom et prénom : Téléphone :
Nom et prénom : Téléphone :

Garderie

Je soussigné(e) Monsieur, Madame..... responsable de l'enfant
..... atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur
de l'accueil périscolaire.

J'autorise la garderie périscolaire à utiliser les photos, de mon (mes) enfant(s) prises
dans le cadre de l'accueil périscolaire. OUI
 NON

Aide aux devoirs

**Afin que tous les enfants inscrits puissent bénéficier de l'aide aux devoirs,
merci de nous indiquer approximativement l'heure de départ de votre
enfant.**

J'autorise l'accueil périscolaire, à accompagner mon enfant pour ses devoirs :
 OUI NON



GARDERIE PERISCOLAIRE

Je souhaite que mon enfant participe :

Systematiquement à l'aide aux devoirs

Lorsqu'il le souhaite

Heure de départ approximative :h.....

Le.....
légaux.

Signatures des responsables

Protection des données personnelles - RGPD

Les informations recueillies dans ce formulaire sont nécessaires à la gestion de l'inscription à l'école et du service de restauration scolaire.

Elles sont collectées par la mairie de Châteauneuf-la-Forêt dans le respect du

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - UE 2016/679).

- Les données sont utilisées uniquement par les services concernés et ne sont en aucun cas transmises à des tiers sans consentement préalable.
- Elles seront conservées pendant la durée de la scolarité de l'enfant, puis archivées ou supprimées selon les règles en vigueur.
- Conformément à la loi, vous disposez d'un **droit d'accès, de rectification, de suppression** ou de **limitation du traitement** des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter la mairie : mairie@chateauneuf-la-foret.fr

J'ai pris connaissance des informations relatives à la protection des données.

Fait à :, le : / /

Signature du (des) représentant(s) légal(aux) :